



## Motifs de la décision

**Projet d'arrêté « multifluide » définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques**

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 23 août au 12 septembre 2013 inclus, treize observations ont été déposées.

Compte tenu du caractère très général de ces observations (toutes portaient sur des avis généraux sur le projet de texte), le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.